

Les horaires d'EPS à l'école primaire – Tentative d'état des lieux

Claire Pontais – Septembre 2020

Annexes Programmes et enquêtes – retour historique

Les horaires dans les programmes

(source principale T.Terret : [*Identité de l'EP à l'école primaire- 1880-1998*](#))

1888 : 1 séance quotidienne ou tous les deux jours de gymnastique de base, pour les garçons et les filles, enseignée par le maître.

1936 (Front populaire) : 3h par semaine, ou 1h30 de plein air et séances quotidiennes plus courtes. Création du brevet sportif populaire (BSP).

1945 : 2h30, avec une demi-journée de plein air ou 2 séances d'1h15 ou 30 mn chaque matin.

1969 (Tiers-temps pédagogique) : Réduction de la semaine d'école de 30h à 27h –
*Tiers-temps = 3 blocs d'enseignement : les fondamentaux, les activités d'éveil, l'EPS (6h par semaine).
Création des CPC (suite aux CPD en 1961).*

Mais en 72-73 : constat que les horaires ne sont toujours pas appliqués dans la réalité : 64% des classes ont moins de 2h, 30% de 2-4h, 6% plus de 4h

1975 : 5h d'EPS (Mazeaud) (luttés dans le 2nd degré pour garder 5h d'EPS en collège et lycée)
Effets positifs des mesures antérieures : en 1978, la majorité des classes ont 2 à 4h ; 28% moins de 2h et 17% plus de 4h. (dossier tiers temps, revue EPS, n°154, 1978) On note de gros progrès en natation (entre-temps, il y a eu le plan « 1000 piscines »). S'ajoute une recommandation pour Inspection en EPS en 1977.

1984 : 5h d'EPS

Les luttes menées et l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 permet une embellie pour l'Ecole et l'EPS : priorité à l'éducation, circulaire spécifique sur l'EPS, développement CPC-CPD et de la FC
Cependant, dès 1984, la Loi du sport stipule, pour la première fois, que « l'enseignant peut être aidé par un intervenant extérieur ». C'est le début de dispositifs divers (ATE, contrats bleus...) basés sur le développement de partenariats qui vont progressivement entretenir la confusion entre ce qui relève de l'Ecole et du hors-école. Par la suite, la réforme des rythmes, Cours le matin, sport l'après-midi... jusqu'au 2S2C aujourd'hui s'inscriront dans cette logique. Les arguments sont toujours les mêmes : l'Ecole ne peut pas (ou ne réussit pas) à tout faire, elle a besoin d'aide extérieure. Ceci cumulée à une baisse générale du temps scolaire (passage de 27h à 24h), aucune de ces réformes (ou tentatives) ne règle le problème des horaires d'EPS.

Programmes 1985 et loi de 1989 : toujours 5h d'EPS officielles

En 1985, les programmes deviennent explicitement sportifs. « EP doit donner le goût durable des pratiques sportives ». Ils sont bien accueillis par les spécialistes EPS, mais pour les polyvalents, le risque d'une EPS réduite à une initiation technique peut générer un sentiment d'incompétence et le recours à des intervenants extérieurs.

En 1989, sous l'influence de l'IG Delaunay, toute référence à des pratiques sportives disparaît (dans le « Livre bleu », non officiel) au profit d'une EPS co-responsable du développement cognitif. Ce discours s'accorde bien à celui de la polyvalence, sous pression de l'implicite hiérarchisation des disciplines. Cependant les débats des spécialistes entre 3 grands courants (une EP aux contenus scientifiques (Parlebas, Leboulch)/ EPS aux contenus culturels (2nd degré) / EPS propédeutique à la

pensée raisonnée (Delaunay)) a peu d'influence sur les pratiques. Dans la réalité, l'EPS de plus en plus sportive.

Enquête en 1992-93

https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/86028/1/depp_NI_1993_93.41.pdf

L'EPS de plus en plus enseignée : 75% des classes ont entre 2 et 4h, 20% - de 2h (en baisse), 6% ont + de 4h (en baisse). Celles et ceux qui enseignent 4h sont plus jeunes, et en milieu rural. 13% des inspections en EPS (poids de l'EPS : 18% de l'horaire). 15% des écoles n'ont aucun équipement. 21% ont un projet péda EPS.

Les partenariats apparaissent dans les statistiques (20% des enseignants font appel à des intervenants extérieurs, natation et activités à encadrement renforcé compris. 25% d'entre eux n'assurent pas d'EPS sans l'intervenant).

Programmes 1995 : EPS et arts sont regroupés : 6h pour l'ensemble au cycle 2 (5h30 au cycle3).

http://www.formapex.com/telechargementpublic/textesofficiels/1995_1.pdf

1998 : Chartre du XXI^e siècle d'Allègre crée les Contrats éducatifs locaux et prévoit que les intervenants extérieurs et les aides éducateurs soient intégrés à l'équipe éducative

Programmes 2002 : passage à 26h par semaine ; 3h d'EPS

<https://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs1/default.htm>

Récréation déduites (15mn par ½ journée, 15 à 30 mn en maternelle), l'horaire effectif d'EPS est de 2h45 en élémentaire et 2h30 en maternelle.

Précision : 1 séance par jour en maternelle de 30 à 45 minutes ; au moins 2 séances par semaine, une pratique journalière quand c'est possible.

2004 - Enquête DEPP

La moyenne horaire : 2h12 (2h24 en GS de maternelle) avec 36% : - de 2h, 52% 2-3h , 8% + de 3h.

http://www.snepfsu.net/ftp2/peda/enquete_men_prim.pdf (Rq : le lien n'est pas actif sur le site DEPP : https://liseo.ciep.fr/index.php?lvl=bulletin_display&id=5632)

Cette enquête est la dernière effectuée par la DEPP. Depuis, aucune enquête n'a été faite selon les règles statistiques (1200 enseignants public/privé, de la GS au CM2, milieu rural/urbain).

Cependant, on peut noter différents problèmes :

On ne connaît pas la proportion de GS. Les écoles maternelles représentant un tiers des enfants scolarisés, la non prise en compte des PS et MS de maternelle fausse la réalité. De plus, mélanger maternelle et élémentaire n'est pas judicieux puisque très majoritairement, l'horaire officiel de 2h30 est assuré en maternelle (une séance par jour, courte, au sein de l'école sans déplacement et sans intervenant..)

L'enquête publiée en 2004 est la seule à s'intéresser aux partenariats, mais les chiffres annoncés peuvent être très trompeurs. En effet, 50% des enseignants faisaient appel à une autre personne pour faire l'EPS, mais pour 18%, il s'agit d'un échange de service avec un ou une autre enseignante ; et ça inclut la maternelle où il n'y a quasiment aucun intervenant. Parmi les 35% d'enseignants qui font appel à un intervenant vraiment « extérieur » (excluant les échanges de service entre enseignants) : 30% font appel à des clubs, 22% à des ETAPS, 12% à des bénévoles et 7% à des indépendants. Pour 57% de ces enseignants, il s'agit d'un seul IE par an, et pour 32% d'entre eux, il s'agit d'un IE à

l'année (un ETAPS probablement ou PVP). En 2004, le nombre d'IE à l'année était donc peu élevé (32% de 35% qui font appel à un IE). Soit un peu plus de 10% des enseignants, 20 à 30% si on exclut la maternelle.

D'autre part, 40% des enseignant.es font appel à plusieurs intervenants. Mais la natation (enseignée par 70% des enseignant.es) et les activités à encadrement renforcé (vélo, APPN) n'étant pas spécifiés, cette donnée est peu éclairante.

L'enquête pointe des différences énormes entre rural et urbain : 62% en urbain; 38% en rural (en rural : 17% de bénévoles, contre 10% en urbain). Vu les regroupements de communes, cette donnée a probablement changé depuis 2004, mais aucune enquête n'a été faite depuis.

Une autre donnée serait à vérifier aujourd'hui : en 2004, l'âge compte un peu, les plus vieux font plus appel à des IE (56% des + de 50ans ; 44% des - de 30 ans)

2007- Enquête Touchard

http://www.snefsu.net/peda/docs/cpd/20070417_enqueteEPS_Touchard2006.pdf

Constate une augmentation des IE notamment pour la natation et le développement des APPN . Estimation à 10 000 ETAPS et 1400 Educateurs sportifs.

La plupart des départements limitent le temps d'IE à environ un tiers du temps d'EPS (sauf Paris où c'est l'inverse). Ceci est encore vrai aujourd'hui.

2008 – semaine de 4 jours

N.Sarkozy propose 4h d'EPS en primaire et en même temps la semaine de 4 jours, ce qui rend sa proposition à la fois inacceptable et inapplicable.

Son ministre Darcos : Horaire de 24h semaine et 108h année (arts 81h)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/MENE0813208A.htm>

L'exigence hebdomadaire disparaît (théoriquement, une classe de neige peut assurer l'horaire annuel d'EPS!)

2012-2014 – Réforme des rythmes

La réforme des rythmes scolaires de V. Peillon consistait à allonger le nombre de jours passés à l'école (5 jours), mais sans changer l'horaire global, resté à 24h

2012 – Rapport Lecou (Eps, sport scolaire, porte beaucoup sur le 2nd degré)

http://media.education.gouv.fr/file/2012/27/5/Rapport_Lecou_2012_207275.pdf

réaction snep : <http://www.snefsu.net/actualite/docactualite/17fev12.php>

2012- Rapport Loarer (IG)

<file:///C:/Users/ponta/AppData/Local/Temp/2012-035-igen-igaenr-217836-pdf-32051.pdf>

« 1.1.2 Les horaires

Les horaires indiqués dans les textes officiels sont de 108 heures par an, ce qui équivaut à trois heures par semaine. La globalisation offre des possibilités de souplesse permettant l'adaptation à des contextes locaux. Peu d'enquêtes sont menées localement dans le but de connaître l'horaire effectif de pratique par les élèves dans le cadre scolaire. Ainsi, on salue parfois une « réelle dynamique pédagogique dans le domaine de l'EPS » tout en notant qu'« il n'existe pas d'indicateurs de l'effectivité des pratiques ». On évoque ailleurs un « enseignement laissé à l'initiative de chacun qui agit comme il veut, comme il peut ». En l'absence de chiffres fiables, ce sont les impressions qui dominent : « une heure trente à deux heures » ; « en général en deux séances par semaine » ; « le modèle dominant est de deux fois une heure, hors période de piscine »... Ces données, déjà en deçà des horaires obligatoires, ne correspondent pas nécessairement au temps effectif de pratique. Il s'agit souvent de la plage horaire réservée à l'EPS dans l'emploi du temps intégrant, chaque fois que

nécessaire, le temps de transport vers des installations. Dans chaque département, une enquête sur ce thème des volumes horaires, croisant discours et pratiques effectives, devrait donc constituer une priorité qui permettrait de poser un diagnostic fiable.

Les observations réalisées par la mission permettent de dresser le tableau suivant. Le nombre d'heures d'EPS, dans l'emploi du temps d'une classe, est variable d'une école à une autre, la moyenne constatée étant proche de deux heures par semaine. Les trois heures demandées sont très rarement effectives. L'enseignant mobilise toutes les ressources qui lui sont proposées. Il utilise les différentes structures mises à sa disposition, de la cour d'école au gymnase communal. La mise en place de l'emploi du temps des élèves dépend donc du planning partagé des installations, les enseignants optimisant leur enseignement en se partageant les créneaux des infrastructures sportives de la collectivité considérée. En général, les séances sont courtes, environ 45 minutes. Cette durée rassure les maîtres mais il n'est pas certain, en revanche, que ce découpage soit pertinent dans la mesure où le bénéfice physiologique des activités nécessite un temps de pratique effective que les contraintes des déplacements viennent déjà amputer. Les horaires d'EPS sont généralement répartis sur deux créneaux dans la semaine et déterminés davantage en fonction des installations et des partenariats que du rythme de l'enfant ».

2015- Rapport sur les rythmes (IG)

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/41/0/2015-042_efficacite_pedagogique_de_la_reforme_des_rythmes_scolaires_494410.pdf

Moins de 2h , (1h58 au lieu de 2h07 avant la réforme, selon ce qui est inscrit à l'emploi du temps (information peu fiable) ... Ce chiffre est resté dans les mémoires, alors même que la réforme des rythmes est abandonnée.

2015 - Programmes (Najat Vallaud Belkacem)

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo44/MENE1526553A.htm>

108h- la référence de 3h par semaine (arts 71h) réapparaît

2016- Rapport Juanico-Deguilhem (parlementaires) :

http://www.snepfsu.net/mjs/docs/20160919_Rapport_%20P.Deguilhem_et_%20R.Juanico.pdf

Au lieu des 3 heures hebdomadaires prévues, le volume horaire effectif est en moyenne de 2h15, avec des contraintes de déplacements liées à la présence ou non d'équipements à proximité. Préconisation : S'assurer que tous les élèves de l'école primaire bénéficient des 2h45 d'Éducation Physique et Sportive par semaine, en complémentarité avec les nouvelles activités péri-éducatives.

2019- Rapport de la cour des comptes :

La Cour des comptes annonce 1h30 par semaine « selon le ministère » sans aucune autre référence !

2020 : Janvier : B Blanquer lors de la semaine olympique (en partenariat avec le COJO) : Bouger 30 minutes par jour (en plus des horaires d'EPS) – Mai 2020 : 2S2C : qui se tient sur le temps scolaire, mais – là aussi - ne se confond pas avec l'EPS.

Ces deux propositions ...sont matériellement impossible à réaliser dans le temps scolaire officiel...Pour un fervent défenseur des « fondamentaux (maths et français), elles ne peuvent que cacher d'autres intentions. Avec « bouger 30 mn par jour », ce serait une EP (sans S) a minima ; avec 2S2C, ce serait la culture et la santé qui seraient confiées à des animateurs.

Travaux universitaires et analyses qualitatives

T. Terret (1998) *Identité de l'EP à l'école primaire- 1880-1998*

T.Terret explique le faible horaire EPS par 3 causes : l'ésotérisme de la formation, l'enfermement du discours EPS sur lui-même, le corporatisme des spécialistes. Sans que nous ne l'ayons dit de manière aussi vindicative, cette analyse rejoint en partie celle qui a présidé au lancement d'un « chantier EPS »

sur le site de Contrepied, avec la création d'outils prenant en compte la spécificité des enseignant.es du primaire.

Y. Touchard (chargé de mission au MEN jusqu'en 2010) :

http://www.snefsu.net/peda/docs/cpd/20070417_enqueteEPS_Touchard2006.pdf

Touchard constate que l'horaire EPS stagne depuis 15 ans, avec une dispersion toujours aussi grande. Elle n'est pas suffisamment prise en compte par un certain nombre d'enseignant.es et de parents. Cependant pour lui, l'EPS n'est pas sinistrée, elle est plutôt bien enseignée par les instituteurs, qui disposent d'une masse considérable de documents pédagogiques.

Ses propositions : des programmes plus lisibles, il doute d'un CPC spécialiste qui renforce l'idée qu'il faut être spécialisé pour enseigner l'EPS. Pour lui, il ne s'agit pas d'un manque de moyen, mais d'un problème culturel.

G. Baillat : Recherche sur la polyvalence (2000)

<http://www.erudit.org/revue/rse/2006/v32/n2/014409ar.pdf> et [revue Contrepied n°3](#).

La recherche de G.Baillat porte sur la polyvalence. Sur 1490 enseignant-es, 54,9% déclarent ne pas enseigner seul dans leur classe (27% en maternelle, 67% en élémentaire). Sa recherche date de 2000. Ces chiffres ont sans doute augmenté (tous les directeurs d'école de plus de 5 classes ont maintenant une décharge, les temps partiels se sont multipliés avec le recrutement massif de jeunes femmes).

Les enseignant-es sont attachés à 86% à la polyvalence, mais paradoxalement déclarent être en difficulté pour enseigner l'éducation musicale (53%), les sciences (48%), les arts (47%), l'histoire-géo (45%), l'EPS (39%), les maths (35%).

Si l'on prend le pourcentage d'enseignant-es qui déclarent n'enseigner personnellement aucune heure dans une discipline : 77% en LV, 26% en techno, 24% en éducation musicale, 15% en arts plastiques, 14% en sciences, 12,8% en géographie, 11% en histoire, 10% en EPS. Soit ces enseignements sont assurés par d'autres collègues, soit par des intervenants, soit ils ne sont pas assurés.

Quand Baillat interroge les enseignants sur les bénéfices de la polyvalence, la réponse n'est pas tranchée (61% sont indécis)

G.Baillat constate que la polyvalence réelle n'existe pas, et que c'est dans les écoles rurales et RPI de 2 à 4 classes que les écarts à la polyvalence officielle est la plus faible. Plus l'école est urbaine et plus il y a de classes, plus l'écart s'accroît et plus on va vers une polyvalence d'équipe.

A. Blanchouin (2016) : <http://epsetsociete.fr/Dynamique-d-une-journee-de-classe>

Dans une étude qui porte sur la journée de classe de l'enseignant polyvalent en classe de CP, elle constate que 64% du temps scolaire est consacré aux maths et au français (60% en 2004 selon l'étude d'Agnès Florin), et qu'il reste 20% pour toutes les autres disciplines. Dans ces 20%, l'EPS n'est pas la plus mal placée. Elle est assurée régulièrement, bien qu'elle soit contraignante en termes d'équipements, d'horaires et de déplacements. Les 16% restants sont consacrés des temps qu'elle nomme « temps proto-didactiques » qui sont incompressibles (temps pour apprendre à remplir son cartable, gérer la vie de classe, régler des conflits, etc.). Or, ce temps proto-didactique n'est absolument jamais pris en compte dans la conception des programmes.